

Facilitation des voyages d'affaires transfrontaliers des cadres, des professionnels et des experts techniques

2007

La croissance du commerce transfrontalier, la demande accrue de personnel qualifié et la pénurie croissante de professionnels exigent que l'on accélère les déplacements des cadres, des professionnels et des experts techniques qui voyagent entre les États-Unis et le Canada. Les conditions du marché du travail et les pénuries de compétences ont beaucoup évolué depuis l'établissement des modalités des voyages transfrontaliers pour ces catégories de personnes.

À titre d'exemple, une personne qui doit voyager entre le Canada et les États-Unis est incapable d'obtenir le visa requis à l'avance. Elle doit se présenter à la frontière ou, plus probablement, au service d'immigration américain d'un aéroport international immédiatement avant le départ avec les originaux de ses diplômes universitaires, un document expliquant le but du voyage et une offre d'emploi à court terme d'un employeur aux États-Unis. Cette exigence doit être respectée pour quelque chose d'aussi anodin qu'un voyage aux États-Unis pour prononcer une allocution rémunérée.

Rien ne garantit que la personne qualifiée pourra entrer aux États-Unis à cause du traitement incohérent des inspecteurs. La moindre irrégularité peut déclencher un refus de leur part et ce refus ne peut être porté en appel. L'homme ou la femme d'affaires doit alors annuler ses obligations aux États-Unis presque sans préavis.

Les résidents qualifiés des États-Unis peuvent faire face à des problèmes semblables lorsqu'ils veulent entrer au Canada.

Cette situation entrave la marche des affaires entre les deux pays. Il faut donc trouver une solution pour que les personnes puissent savoir à l'avance qu'elles pourront traverser la frontière, tout en assurant que les normes de sécurité seront respectées.

On propose l'établissement d'un mécanisme pour les entrées multiples des citoyens et des résidents permanents des États-Unis et du Canada qui sont des cadres, des experts techniques ou des professionnels ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité et qui voyagent entre les deux pays. Ce mécanisme prendrait la forme d'un arrangement d'envergure couvrant tout le personnel cadre, professionnel et technique qui est en mesure de démontrer ses qualifications en tant que membre des catégories professionnelles qualifiées.

Il est proposé que le personnel qualifié présente une demande au titre d'un des programmes existants pour les voyageurs dignes de confiance qui ont été établis pour les voyages entre le Canada et les États-Unis. Cette mesure assurerait que toutes les exigences relatives à l'identité et à la sécurité sont respectées. Toutefois, outre les renseignements et les vérifications des antécédents exigés pour l'inscription en tant que voyageur digne de confiance, on consignerait l'information de base requise pour traverser la frontière et l'autorisation accordée pour entrées multiples. Le demandeur, au moment de l'entrevue requise pour adhérer à l'un des programmes pour les voyageurs dignes de confiance, produirait les documents nécessaires pour remplir les conditions fixées pour être admis aux catégories du personnel cadre, technique ou professionnel.

La libre circulation du personnel cadre, professionnel et technique entre les États-Unis et le Canada dégagerait des résultats positifs. Avec le temps, le programme viserait non seulement les catégories déjà précisées dans l'ALENA, mais également le groupe de personnel plus largement qualifié actif dans ces secteurs aux États-Unis et au Canada. Essentiellement, le

marché du travail serait beaucoup plus ouvert pour ces occupations de plus en plus en demande.

Le personnel de certaines catégories serait toujours tenu de faire reconnaître ses titres de compétences dans les états ou les provinces où il pourrait travailler s'il voulait exercer une occupation réglementée. Cela ne différerait pas de la situation actuelle.

Pour mettre ce type d'arrangement à l'essai, il serait utile de mettre en œuvre un programme pilote. Ce genre de programme a contribué à la réussite des programmes pour les voyageurs dignes de confiance qui sont de plus en plus souvent utilisés pour accélérer les déplacements des personnes dont l'identité et la légitimité ont été vérifiées.

Recommandations

1. Que le gouvernement fédéral travaille avec les États-Unis pour établir un mécanisme visant à faciliter la circulation des gens d'affaires appartenant aux catégories de personnel cadre, professionnel, et technique entre le Canada et les États-Unis :
 - Les citoyens qualifiés et résidents permanents présenteraient une demande au titre des programmes pour les voyageurs dignes de confiance établis afin d'assurer le respect de toutes les normes de sécurité.
 - Outre les données des programmes pour les voyageurs dignes de confiance, les renseignements essentiels au passage à la frontière en vertu du nouveau programme seraient ajoutés aux dossiers électroniques.
 - Établir un processus d'approbation préalable optionnel qui permettrait aux personnes qualifiées d'obtenir les visas et les approbations nécessaires.
 - La reconnaissance des titres professionnels par les provinces, les territoires ou les états fonctionnerait comme à l'heure actuelle.
 - Un programme pilote devrait être mis en œuvre pour mettre le programme à l'essai.
2. Que le gouvernement fédéral se presse d'élargir ce programme pour qu'il s'applique à tout le personnel qualifié actif aux États-Unis et au Canada, afin d'ouvrir le marché du travail pour les cadres, les professionnels et les experts techniques.